

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à 17h00, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
Florence RODINGER Ernest CANDELA Jean-Christophe LORIC	Philippe VARLET Stéphane DECAYEUX Olivier JARDE	Philippe COCQ James HECQUET Jean-Claude LECLABART

Stéphane DECAYEUX a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est atteint avec 5 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer. Philippe COCQ est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

1. Convention cadre Espaces Numériques de Travail

Depuis janvier 2008, les conditions de déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires du département sont précisées dans une convention cadre conclue avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme. Ces modalités de coopération ont été réaffirmées lors du Comité d'Ethique qui a eu lieu le 9 novembre et transcrites dans une nouvelle convention triennale. Il s'agit désormais d'assurer un déploiement massif et rapide d'un espace numérique de travail et de ressources « accompagnement scolaire » sur l'ensemble des écoles relevant des collectivités membres de Somme Numériques, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble du département de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention cadre « Espace Numérique de Travail » avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme d'une durée de 3 ans et autorisent le Président à la signer.

Adoptée à l'unanimité

2. Convention avec le réseau CANOPE de l'Académie d'Amiens

Dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail dans les écoles élémentaires, le syndicat mixte et Réseau CANOPE s'associent pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des TICE au sein des établissements scolaires. L'intervention de CANOPE porte sur la mise à disposition et l'accompagnement à l'usage de ressources numériques ainsi que sur l'organisation d'animations portant sur l'utilisation des outils et des ressources mis à disposition dans le cadre des ENT. Le syndicat mixte s'engage dans ce cadre à apporter une contribution de 20 000€ par an sur une durée de 3 ans, financée à hauteur de 30% par le FEDER.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention avec le Réseau CANOPE de l'Académie d'Amiens pour les années scolaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 et autorisent le Président à la signer.

Adoptée à l'unanimité

3. Convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Nord pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique

Pour la mise en œuvre du projet d'archivage électronique, Somme Numérique a la possibilité de s'associer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord qui va demander l'agrément de Tiers Archiveur auprès du Service Interministériel des Archives de France. Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver une convention de partenariat qui décrit le fonctionnement de ce service. Elle pourra être complétée d'une convention particulière d'application technique et d'un groupement de commandes pour l'acquisition des matériels dont la constitution sera proposée au prochain Comité syndical.

Par la présente convention :

- Somme numérique s'engage à respecter les consignes émanant du Cdg59 relatives aux obligations créées sur ses propres installations au titre de « Site 2 » de SESAM.
- Chaque structure assume les coûts de fonctionnement de son site.
- Le projet est piloté par un comité de pilotage composé des Présidents du Cdg59 et de Somme Numérique et des représentants de trois structures utilisatrices du Nord et de trois structures utilisatrices de la Somme désignés respectivement par le Président de Somme numérique et le Président du Cdg59
- Le projet SESAM pourra accueillir d'autres collectivités et établissements, y compris des structures de mutualisation, que ceux des départements de la Somme et du Nord sous réserve d'accord de Somme numérique et du Cdg59.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise en place d'un système électronique sécurisé d'archivage mutualisé.

Adoptée à l'unanimité

II – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2016

Le Président souligne que l'enjeu principal des prochains mois sera d'approuver le nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme et la définition du futur programme d'investissements. Il pense que les élus de Somme Numérique devront se positionner sur un déploiement du FTTH dans un délai raisonnable, dans la lignée des départements voisins de la Région Hauts de France et permettant ainsi de répondre aux attentes de la population et de limiter au maximum la concurrence avec les nouvelles technologies mobiles.

Les éléments principaux du projet de budget primitif 2017 sont présentés aux membres du Bureau, sur la base des éléments approuvés lors du débat d'orientation budgétaire du 21 novembre 2016.

- **Budget principal – approbation des cotisations 2017** conformément à la décision du Comité syndical du 14 janvier 2016 :

	2016	2017	2018	2019
Amiens Métropole	0,9	0,82	0,75	0,7
Communautés de communes	0,57	0,61	0,65	0,7
Conseil départemental	0,52	0,52	0,52	0,52

- **Budget annexe – contributions au remboursement des échéances d’emprunt** concernant le Département, Amiens Métropole et les EPCI qui ont sollicité le syndicat mixte pour emprunter pour leur compte dans le cadre des programmes d’investissement du réseau.

Département	1 890 733,70
Amiens Métropole	310 115,57
Bernavillois	11 395,28
CCSOA	15 605,09
CCALM	12 122,06
Val de Somme	97 650,56
Bresle Maritime	75 408,96
Val de Nièvre	67 428,80
	2 480 460,02

- **Budget annexe – contribution au service mutualisé de dématérialisation des flux comptables.**
 - Communes : 0,07 € HT /habitant
 - EPCI : 0,05€ /habitant
 - Montant plancher de 50€ HT et plafond de 5 000€ HT.
- **Budget annexe – contributions aux services mutualisés pour les établissements non membres.**
 Maintien sans changement des tarifs adoptés en 2016 :

Service	Tarif annuel HT
1- Contrôle de légalité	50,00 €
2- Plateforme de marchés publics	200,00 €
3 – Nom de domaine (unité)	10,00 €
4 – Hébergement	50,00 €
5 – Dématérialisation des flux comptables (PES V2)	200,00 €
6 – Messagerie Zimbra	20€/compte de messagerie +5€/compte en stockage illimité
7 – Groupement de commandes Télécom	100,00 €
Pack démat (1+2+3+4)	300,00 €

La séance est levée à 17h45.